



**PRÉFET
DU CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE PRÉFET

Bourges, le 16 juillet 2024

Mesdames et Messieurs les maires,

Les intempéries du mois de juin dernier ont concerné plusieurs communes du Cher. Des exploitants agricoles, notamment, ont pu subir des atteintes notables à leurs récoltes en raison de fortes pluies orageuses.

Afin de les informer sur les aides mobilisables auprès de l'État, s'il n'a pas été souscrit d'assurance par leurs soins, une rubrique a été créée sur le site internet des services de l'État dans le Cher à l'adresse suivante : <https://www.cher.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-et-developpement-rural/Aides-conjoncturelles-Aides-de-minimis-Calamites/Indemnisation-fondee-sur-la-solidarite-nationale-ISN/Intemperies-du-mois-de-juin-2024>

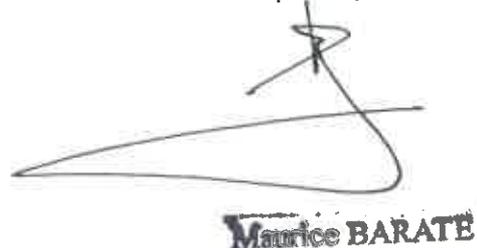
La direction départementale des territoires (DDT), chargée de suivre ces dossiers, peut également être contactée :

- à l'adresse électronique suivante : patrick.faure@cher.gouv.fr
patricia.rovet@cher.gouv.fr
- ou bien par téléphone au 02 34 34 61 72 ou au 02 34 34 61 38.

Je vous remercie de bien vouloir diffuser ces éléments de la façon la plus large possible, par voie d'affichage du présent courrier dans votre mairie, par transmission directe aux exploitants habitant votre commune.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les maires, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le préfet,



Maurice BARATE

Copie :

- madame la sous-préfète de Bourges
- madame la sous-préfète de Saint-Amand-Montrond
- monsieur le sous-préfet de Vierzon
- monsieur le directeur départemental des territoires
- monsieur le président de l'association des maires du Cher
- monsieur le président de l'association des maires ruraux du Cher